

Suivi des modifications – Règlements du Comité consultatif scientifique de l'EMBL

**Modifications approuvées par le Conseil et incluses dans
l'édition 5 – application à compter du 1^{er} juillet 2021 (EMBL/SACR/2021/5)**

**Modifications approuvées par le Conseil et incluses dans
l'édition 4 – application à compter du 1^{er} juillet 2021 (EMBL/SACR/2021/4)**

Règlements du Comité consultatif scientifique (Scientific Advisory Committee, SAC) de l'EMBL

1. CEBM/Lab/72/22 en date du 26 septembre 1972

Projet présenté au Conseil à des fins de discussion.

2. CEBM/Lab/72/22 Rev.1 en date des 2 et 3 juillet 1973

Projet présenté au Conseil à des fins de discussion.

3. CEBM/Lab/72/2 Rev.2 en date d'octobre 1974

Projet présenté au Conseil à des fins de discussion et d'approbation lors de sa réunion des 10 et 11 octobre 1974.

4. CEBM/Lab/72/2 Rev.3 en date du 1^{er} juillet 2010

Lors de sa réunion des 29 et 30 juin 2010, le Conseil a approuvé une modification permettant de porter le nombre de membres du Comité de quinze à dix-huit au maximum. Voir document EMBL/2010/11.

5. EMBL/SACR/2021/5 en date du 1^{er} juillet 2021

Lors de sa réunion des 29 et 30 juin 2021, le Conseil a adopté la Résolution 2021-04 permettant d'augmenter la taille du Comité et autorisant les actualisations afin de refléter la pratique actuelle, ainsi que les modifications et ajouts concernant la procédure de proposition de candidat·e·s. Voir Document EMBL/2021/24 Rev.1.

Le numéro de référence d'origine du document relatif aux Règlements (EMBL/Lab./72/22 Rev.4) a été modifié en EMBL/SACR/2021/5 afin de le rendre conforme au système de numérotation en place.